



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur du Castelbriantais - Année 2023

EXPOSE

Comme chaque année, il doit être procédé pour l'année 2023 au vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le secteur du Castelbriantais.

Le service de prévention et gestion des déchets est marqué par une augmentation constante des dépenses. En parallèle, les recettes n'ont pas évolué dans les mêmes proportions conduisant à un résultat d'exploitation déficitaire.

Une poursuite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement est à prévoir. Parallèlement, le programme de modernisation du réseau des déchetteries va entrer en action avec la construction d'un nouveau site à Châteaubriant, puis l'extension-réhabilitation du site existant au Petit-Auverné et la poursuite des travaux d'entretien sur le site de Lusanger.

Dans ce contexte, il vous est proposé de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone d'appartenance selon le tableau annexé à la présente délibération ce qui correspond à une progression de + 15 % par rapport à ceux de 2022 et revient au niveau des taux en vigueur en 2014 sans tenir compte de l'inflation.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 28 mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au tableau ci-joint pour l'année 2023 ;
- d'autoriser M. le Président ou le M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire de



Le Président,

Alain HUNAUT

**Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
par zones sur le Castelbriantais**

Zones	Communes	Taux 2022	Taux 2023
A	SOULVACHE	11,19	12,87
B	LA CHAPELLE GLAIN	12,03	13,83
	FERCE		
	GRAND AUVERNE		
	PETIT AUVERNE		
	RUFFIGNE		
	SOUDAN		
	ST AUBIN DES CHATEAUX		
	ST JULIEN DE VOUVANTES		
	VILLEPOT		
C	ERBRAY	13,31	15,31
	ISSE		
	JUIGNE LES MOUTIERS		
	LOUISFERT		
	MOISDON LA RIVIERE		
NOYAL SUR BRUTZ			
D	CHATEAUBRIANT	12,03	13,83
E	CHATEAUBRIANT ECARTS	9,37	10,78
F	LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	12,38	14,24
	ROUGE		
G	CHATEAUBRIANT CENTRE-VILLE ET IMMEUBLES COLLECTIFS DE LOGEMENTS SOCIAUX	12,03	13,83

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,


Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,

Alain HUNAUT